

Règlement intérieur

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les principaux droits et devoirs de tous les membres du TCG 79 Parthenay.

La prise de licence ou le renouvellement de la licence au TCG 79 Parthenay implique l'acceptation des règles de vie et d'éthique du présent règlement.

I. Modalité de prise de licence :

- La licence ne sera validée qu'après :
 - Renouvellement ou prise de licence effectuée sur EspaceTri.
 - Téléchargement sur EspaceTri du certificat médical si nécessaire.
 - Validation par le club de toutes les infos remplies en ligne et des éventuels documents à retourner.
 - Paiement de la licence en ligne par CB (ou par chèque si paiement par CB vraiment impossible).

- L'inscription définitive d'un nouvel athlète fera l'objet d'un test de natation validant son aptitude.

II. Entraînements :

A. Généralités

- L'accès aux entraînements du TCG 79 Parthenay est strictement réservé à ses licenciés, sauf accord exceptionnel du Comité Directeur.
- Le triathlète respecte ses entraîneurs ainsi que ses camarades de club, afin que les entraînements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible.
- Le triathlète sera attentif au bon usage et au bon rangement du matériel et des locaux mis à sa disposition en natation, en cyclisme et en course à pied. Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, les horaires convenus seront respectés. Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.
- Les parents veilleront à venir chercher précisément leurs enfants à l'horaire de fin prévue puisque la responsabilité de l'entraîneur est engagée jusqu'à la prise en charge de l'enfant par ses parents.
- Le TCG 79 PARTHENAY ne peut être tenu responsable en cas d'accident ou d'incident lors de la pratique non encadrée de l'activité. Les déplacements se font sous la responsabilité de chaque membre. Chaque adhérent doit être personnellement assuré (type responsabilité civile).

B. Entraînements natation :

- Sauf cas particulier, tous les entraînements natation se déroulent au centre aquatique GatinéO. L'entrée dans les vestiaires peut se faire 10 minutes avant le début de l'entraînement.
- Tout triathlète ne validant pas sa carte de vie quotidienne à l'accueil ne pourra entrer et participer à l'entraînement.
- Les triathlètes doivent attendre l'accord de l'entraîneur pour entrer dans l'eau.
- Les consignes d'hygiène et de sécurité seront respectées (voir affichage à la piscine) ainsi que la conduite de la séance dispensée par l'entraîneur.
- Chacun contribuera au rangement du matériel en fin de séance.

B. Entraînements "vélo" :

- Les départs des entraînements vélo, sauf consignes préalables, se feront au niveau du stade L'Enjeu de Parthenay.
- Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes (stages, sorties communes...).
- L'entraînement mixte VTT/course à pied du mercredi après-midi pour les jeunes s'effectuera obligatoirement avec un VTT en bon état de fonctionnement. Les autres entraînements vélo se pratiqueront obligatoirement avec un vélo de route (également en bon état) afin d'assurer une bonne homogénéité du groupe et de ne pas ralentir le collectif.
- Le triathlète doit prévoir son matériel de réparation (au moins une chambre à air adaptée à la taille de ses roues), ses ravitaillements liquides et solides, et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins...) et adaptée à la météo (tenue).

III. Ecole de Triathlon**

- Afin d'assurer la conservation de notre label fédéral "Ecole de Triathlon**", deux critères principaux doivent être remplis chaque saison par chaque jeune licencié :
 1. Il est indispensable que chaque jeune participe à au moins 3 épreuves par an. Tout sera mis en place pour faciliter la participation à ces 3 épreuves : organisation d'épreuves sur Parthenay même, choix d'épreuves accessibles à tous, mise en place d'inscriptions groupées et de déplacements collectifs... Cependant, si un jeune n'avait pas effectué ses 3 compétitions au cours de la saison, le renouvellement de sa licence pour l'année suivante pourrait lui être refusé. **Attention seules les épreuves de la ligue Nouvelle Aquitaine et du CNJ sont prises en compte et ces trois épreuves devront être réalisées avant le 31 aout 2022.**
 2. Chaque jeune des catégories benjamins à juniors de l'école de triathlon devra aussi participer au moins une fois au cours de la saison aux tests Class Tri mis en place au sein du club ou au sein de la ligue Poitou-Charentes de triathlon. Tout jeune concerné n'ayant pas effectué ces tests pourra se voir refuser le renouvellement de sa licence pour la saison suivante.

- Des groupes de niveaux différents (initiation et perfectionnement) seront mis en place en début d'année. Le planning des entraînements sera diffusé en début d'année et consultable sur le site internet du club.

L'appartenance à un groupe sera définie conjointement avec l'entraîneur principal. Des aménagements définis avec l'entraîneur principal pourront être mis en place pour certains cas particuliers.

N.B : Tout jeune n'ayant pas une assiduité suffisante et gênant la progression du collectif (notamment en vélo) pourra être refusé sur certains entraînements.

- En début de saison, un programme des compétitions sera diffusé auprès des jeunes licenciés du TCG 79 Parthenay.

Il indiquera les principales épreuves aux alentours en précisant les plus importantes pour le club (championnats, sélectifs...), celles où un déplacement collectif sera organisé et celles où une inscription groupée sera mise en place.

Pour les inscriptions groupées mises en place par le club, une date butoir d'inscription sera fixée pour chaque compétition. Après cette date, le club ne s'occupera pas des modalités d'inscription.

En cas de frais d'inscription avancés par le club, l'athlète s'engage à rembourser le club dans les plus brefs délais. En cas de longs retards (au-delà de 15 jours après l'épreuve), une pénalité financière (50% des frais d'inscription) pourra être demandée.

Par ailleurs les athlètes respectent les modalités d'engagement sur les compétitions où ils souhaitent s'engager à titre individuel en s'inscrivant sur le site internet dédié, dans les délais convenus.

V. Ethique :

- Lors des compétitions, les triathlètes du TCG 79 Parthenay s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres, les membres de l'organisation ainsi que les concurrents. Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites. En cas de prescription médicale, le triathlète devra valider auprès du médecin que les médicaments prescrits ne figurent pas sur la liste des produits illicites (voir la liste des produits illicites sur : <http://www.santesport.gouv.fr/> et pour toutes informations n° vert "Ecoute Dopage": **0 800 15 2000**).

- Tout compétiteur contrôlé positif sera entendu en commission disciplinaire et sera sanctionné (voir chapitre V).

VI. Sanction :

- En cas de faute grave, il existe une commission de discipline, composée de 5 membres du Comité de Pilotage devant laquelle le triathlète sera présenté pour répondre de ses actes. Il sera entendu à la suite d'un préavis de 15 jours. Il doit être présent devant cette commission. Les sanctions vont du simple blâme à l'exclusion du club.

VII. Entraîneur / éducateurs :

- Une convention précisera les missions et le rôle de l'entraîneur principal.
- L'entraîneur et les éducateurs doivent présenter au président du club au plus tard 30 jours après leur prise de fonction :
 1. La photocopie de leur permis de conduire.
 2. Une photocopie de leurs brevets fédéraux et/ou BNSSA, sur lesquels figure la date d'obtention.
- L'entraîneur présentera un rapport de ses activités à la demande du Comité Directeur. Il informera le président ou un des membres du Comité Directeur de toute absence, et adressera le programme de la séance à l'adhérent du club pouvant éventuellement le suppléer à condition qu'il présente les qualités et diplômes nécessaires.
- Concernant les éducateurs bénévoles, le paramètre de leurs interventions leur sera communiqué par l'entraîneur principal.

VIII. Formation:

- Dans le cas où le club participerait financièrement à la formation technique de l'un de ses licenciés (brevets fédéraux, brevets d'initiateur...), ce dernier respectera les modalités définies préalablement.

IX. Cession de droit à l'image :

- En complément de la cession de votre droit à l'image à la FFTRI et conformément au règlement intérieur du club, vous autorisez le club à utiliser (site internet, réseaux sociaux, brochures, ...) les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de votre participation aux activités du club ou à des épreuves. Chaque adhérent peut faire savoir par courrier écrit adressé au Président du TCG 79 PARTHENAY s'il s'oppose à la cession de son droit à l'image.

X. Autorisation parentale de délivrance des soins (adhérents mineurs uniquement)

- En inscrivant votre enfant mineur, vous autorisez les dirigeants et éducateurs du TCG 79 PARTHENAY à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient utiles en cas de soins urgents.

XI. Bénévolat

En fonction des disponibilités et des possibilités de chacun et chacune, le triathlète s'engage à participer en tant que bénévole sur les différentes manifestations organisées par le club. Si le triathlète souhaite participer à la manifestation, il devra, si possible, pour une bonne organisation de l'évènement, se faire remplacer par un tiers de son choix. L'absence de bénévolat sur la totalité

des manifestations lors de l'ensemble de la saison fera l'objet d'une remarque. Si l'année suivante, la même personne n'a pas été bénévole, le Comité de Pilotage se laisse le droit de ne pas accepter le renouvellement de licence.

En contre partie de leur pouvoir de décision, les membres du Comité de Pilotage devront être moteurs des projets club, être présents lors des réunions du Comité de Pilotage ainsi que lors des organisations clubs, sauf indisponibilités.

Une réponse est attendue lorsque vous recevez un mail de participation à la manifestation.